Ré-Cit 16

La gazette de la **Ré**serve **Cit**oyenne Charentaise

N° 2 - avril 2018

Dans ce numéro

- La Réserve Citoyenne en Charente
- Prix Armée-Jeunesse décerné au Cdt(Rljc) Patrick COURCELLE
- J.D.C. décentralisée à RUFFEC
- Les Enfants charentais parrainent le 515éme.
- **Notre Page Mémoire**
 La Garde Nationale

Agenda: dates à retenir

- 4 avril 2018: 9 ème Rallye Citoyen à Dirac
- 29 avril 2018: Journée nationale du souvenir des Victimes et Héros de la déportation à Angoulême
- 08 mai 2018: Journée nationale Commémoration victoire du 08 mai 1945 à Angoulême

Bienvenue aux nouveaux Réservistes Citoyens de la DMD 16

- Ltn BONY-BARRERE Typhaine
 Poitiers
- Ltn LARRET Patrick
 Angoulême

Avancement

- Ltn BOURGADE Laure
 Brie

Transfert de la Réserve Opérationnelle

- Ltn PARACHOUT Hubert
 Piégut

La Réserve Citoyenne en Charente

1er RIMa

Les premières assises de la réserve citoyenne (RCIT) se sont tenues le 23 juin dernier à l'École militaire, à Paris. Leur but : valoriser l'engagement de ses membres, ambassadeurs bénévoles de l'armée de Terre dans la société civile. Un de nos 34 réservistes était présent.

Cette journée a mis à l'honneur l'engagement et les missions des réservistes citoyens : promouvoir l'esprit de défense tout en consolidant le lien armée-nation.

Elle a aussi permis de créer une dynamique nationale au sein de la réserve, dont les actions se déroulent généralement aux niveaux local et régional.

Au niveau local, en Charente, les 34 réservistes de la délégation militaire départementale, les 10 réservistes de la B.A. 709 de Cognac, les 10 réservistes de la Gendarmerie, les 6 réservistes du 515éme et les 4 réservistes du 1er RIMa œuvrent sans ménager leur peine ni compter leur temps. En Charente, à ce jour, ce sont 66 réservistes citoyens issus du monde politique pour certains, de l'éducation nationale pour d'autres ou encore du monde de l'entreprise qui s'évertuent à faire rayonner notre belle Armée . Ils se sont vu attribuer un insigne de grade honorifique le jour de leur engagement.

515 éme

La DMD 16 est fière de compter dans ses rangs des caporaux, sergents, adjudants, lieutenants, commandants et lieutenants colonels. 6 femmes, 28 hommes âgés de 23 à 80 ans retraités ou actifs ont à l'origine de leur engagement, le désir de se rendre utile et la volonté d'aider l'Etat et ses forces armées.

Il existe autant de raisons de rejoindre la RCIT qu'il n'y a de réservistes.

DMD 16

L'engagement des réservistes citoyens est varié : participation à des commémorations et à des activités pour la jeunesse, soutien aux blessés, aide à la reconversion des militaires ou encore organisation de conférences. L'attribution de ces missions dépend en grande partie du savoir-faire de chacun.

De véritables ambassadeurs des Armées, leurs actions méritent d'être soulignées.

B.A. 709

Gendarmerie

Directeur de la publication : Lcl DOMMARTIN Marcel
Rédaction: Lcl DOMMARTIN Marcel, Cdt(RLJC) COURCELLE Patrick, Cdt(RC) DELCAMP Yanick, Ltn(RC) DEMONT Guislain
Conception et réalisation : Ltn(RC) DEMONT Guislain
Contact: dmd16@defense.gouv.fr

Ré-Cit 16

La gazette de la **Ré**serve **Cit**oyenne Charentaise

Prix Armée-Jeunesse décerné au Cdt(RLJC) Patrick COURCELLE


Photo: Majid BOUZZI / C.L.

Septembre 2017: un coup de téléphone d'un officier supérieur de l'école militaire de Paris annonce au CDT(RLJC) Patrick Courcelle que le forum de l'Emploi des Métiers de la Défense et de la Sécurité vient de décrocher, le **prix spécial réserve jeunesse 2017,** dans la catégorie "prix individuel".

Ce prix est une première au niveau du département de la Charente, pour un projet tout aussi innovant :

Monter, organiser et réaliser un Forum Défense, aux bas des immeubles d'une zone urbaine sensible (ZUS), adressé aux jeunes de 16 à 32 ans de la ville de Soyaux. Pari osé, mais pari gagnant.

La surprise fut grande pour le Commandant de recevoir ce magnifique témoignage de l'armée française.

Accompagné de son épouse et du LCL Dommartin, le Cdt COURCELLE s'est rendu à Paris le 13 octobre 2017, pour recevoir ce prix prestigieux, lors des premières assises de la Garde Nationale.

Après une présentation détaillée sur la vie professionnelle du commandant ainsi que sur l'organisation du Forum Défense, ce fut un moment très fort et rempli d'émotions aux côtés du LCL Dommartin, lorsque le Général Gaëtan Poncelin de Raucourt lui a remis le trophée devant une assemblée nombreuse et attentive.

C'est le premier titre remporté par la DMD16, d'autres suivront dans l'avenir, nous en sommes certains.

La voie est toute tracée.



Une J.D.C décentralisée à RUFFEC

Effective depuis le 3 octobre 1998 pour les jeunes Français nés à partir du 1er janvier 1980, la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD), aujourd'hui journée défense et citoyenneté (JDC), a été rendue universelle le 8 avril 2000 avec la première convocation des jeunes filles.

Cette JDC a pour objet de conforter l'esprit de défense et de concourir à l'affirmation du sentiment d'appartenance à la communauté nationale, ainsi qu'au maintien du lien entre l'armée et la jeunesse. La détection des jeunes en difficulté de lecture est aussi un enjeu social primordial ce jour-là.


Photo: Majid BOUZZI / C.L.

Animée par de jeunes militaires d'active ou de réserve, cette journée, habituellement organisée en Charente au sein du 1er RIMa ou de la base aérienne 709 peut prendre un caractère bien particulier comme ce fut le cas à Ruffec en octobre dernier.

A l'initiative du réserviste citoyen DOUTEAU, une JDC exceptionnelle autour du thème de la résistance en pays ruffécois a été organisée.

En plus des modules habituels dispensés au sein du lycée, M. Jacques Baudet, historien, mais également réserviste citoyen a pu décrire la vie, les actions des maquis il y a plus de 70 ans à Ruffec.

Pour que cela soit encore plus pragmatique la cinquantaine de jeunes s'est recueillie devant un monument aux morts, a participé au dépôt de gerbes en compagnie du délégué militaire départemental, le colonel DUTRIEUX, a procédé à l'appel des morts avant de chanter d'une seule et unique voix la Marseillaise.

Le 515ème régiment du Train ainsi que de nombreux anciens combattants et leurs drapeaux ont accompagné les militaires d'un jour.

Les Enfants charentais parrainent des militaires du 515éme



Plusieurs des réservistes citoyens de la délégation militaire départementale de la Charente avaient pris leur bâton de pèlerin pour aller rencontrer des écoles, des collèges et des lycées de Charente.

Ces rencontres avaient un but bien précis : organiser un échange de dessins ou de lettres entre les écoles, les collèges, les lycées et nos soldats charentais partis loin de leur famille en opération en Jordanie, au Mali ou au Liban. Cette opération a connu un large succès puisqu'une quantité phénoménale de dessins, de lettres ont quitté Angoulême pour rejoindre nos jeunes soldats à travers le monde durant la période de Noel.



Comme le prouve les photos, les militaires ont accueilli chaleureusement cette initiative citoyenne et non pas hésité à leur tour à répondre à ses jeunes charentais qui pensaient à eux.

A leur retour en métropole, les militaires ne manqueront pas de venir visiter les classes d'une part pour remercier les enfants, mais également pour échanger et expliquer leur mission.

A vos stylos, à vos crayons pour Noël 2018.

Ré-Cit 16

La gazette de la **Ré**serve **Cit**oyenne Charentaise

Notre Page Mémoire: La Garde Nationale

La Garde Nationale, créée en France sous sa forme actuelle en octobre 2016, est la somme des réserves opérationnelles de premier niveau des armées, des formations rattachées de la Gendarmerie Nationale et de la réserve civile de la Police Nationale.

Historiquement, la Garde Nationale a



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

COMMUNE DE PARIS

La Commune de Paris DÉCRÈTE :

1° La conscription est abolie ;

2° Aucune force militaire, autre que la garde nationale, ne pourra être créée ou introduite dans Paris ;

3° Tous les citoyens valides font partie de la garde nationale.

LA COMMUNE DE PARIS.

été le nom donné au tout début de la Révolution française à la milice de citoyens français formée dans chaque ville à l'instar de la Garde Nationale créée à Paris en 1789. Elle a existé sous tous les régimes en France jusqu'à sa dissolution en juillet 1871 aux lendemains des événements de la Commune de Paris.

Avant 1789, les citoyens armés et réunis en corps dans les villes d'une certaine importance s'appelaient « *les milices bourgeoises* ». Ces troupes ont pris à la Révolution le nom de « *gardes nationales* ». La fête de la Fédération le 14 juillet 1790 au Champ de Mars à Paris a réuni des délégations des gardes nationales de tous les départements sous le commandement du marquis Gilbert du Motier de La Fayette, en présence de la famille royale et où le roi Louis XVI a prêté serment de respecter la constitution. C'est cette fête de la Fédération, un an après la prise de la Bastille, qui a été à l'origine de notre fête nationale. L'organisation de la Garde Nationale a été souvent remaniée. Dissoute plusieurs fois, elle a été définitivement supprimée dans toute la France en 1871.

Sous le Consulat (1799-1804) et sous le Premier Empire (1804-1814), Napoléon Bonaparte s'est méfié de cette force bourgeoise capable de maintenir l'ordre et de réprimer les émeutes aussi bien que de renverser le pouvoir établi. Aussi par un décret daté du 12 vendémiaire an XI (3 octobre 1802) il a créé une garde municipale de 2 300 hommes placés sous les ordres du chef de l'Etat. La mission des gardes municipaux restait à peu près la même qu'auparavant et leur solde était désormais assurée par une contribution payée par la population parisienne. En contrepartie, les citoyens n'étaient plus tenus à faire un service régulier et journalier. Cette décision fut bien accueillie car la population se sentait ainsi déchargée d'un service militaire lourdement ressenti : les artisans et autres travailleurs ne perdraient plus leur temps à monter la garde ou ne payaient plus de remplaçants. Cette organisation a été ensuite étendue à toutes les villes de France. Plus tard, les gardes nationaux ont servi de réserve à l'armée et ils ont été mobilisés au gré des guerres de l'Empire.

Sous la Restauration (1815-1830), une ordonnance du roi Louis XVIII a précisé que la Garde Nationale restait une obligation pour tous les Français de 20 à 60 ans imposés ou fils d'imposés. Les officiers étaient nommés par le roi. Le commandant de la garde communale était placé sous l'autorité du maire et un commandant de la garde d'arrondissement dépendait de l'autorité du préfet. Le 29 avril 1827, le roi Charles X signa une ordonnance décrétant la dissolution de la Garde Nationale parisienne montrant une fois de plus la méfiance du pouvoir à l'égard de cette institution. Avec la révolution de juillet 1830, le marquis de La Fayette, âgé de 73 ans, fut à nouveau nommé commandant de la Garde Nationale rétablie par le roi Louis-Philippe : une nomination qui voulait renouer avec l'esprit de 1789.

Sous la Seconde République (1848-1851) Louis-Napoléon Bonaparte, devenu président de la République, supprima la moitié des bataillons des gardes nationaux. Lui aussi, après les émeutes de février 1848, se méfiait de la Garde Nationale comme d'un contre-pouvoir.



Sous le Second Empire, devenu l'empereur Napoléon III, Louis-Napoléon Bonaparte a cantonné la Garde Nationale dans des tâches subalternes de maintien de l'ordre. En 1871, si une partie de la Garde Nationale a participé à la défense de Paris assiégé par les Prussiens, une autre partie a rejoint les rangs de la Commune insurgée de Paris. Aussi le 25 août 1871, suite aux événements violents de la Commune, la nouvelle assemblée nationale élue, à majorité conservatrice, a voté la dissolution de la Garde Nationale dans toutes les communes de France. Cette décision a été confirmée par la loi du 27 juillet 1872 sur le principe que tout corps organisé en armes et soumis aux lois militaires fait partie de l'armée et relève du ministère de la Guerre (article 6).

C'est avec la Ve République et sous le mandat de François Hollande que la Garde Nationale a été rétablie en octobre 2016 non pas comme une organisation indépendante ce qui avait pu être le cas par le passé mais plutôt rattachée aux forces armées comme l'avait fait Napoléon Bonaparte.

Selon Elie Tennenbaum, chercheur à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI), la transformation en Garde Nationale reste difficile car les corps de réserve sous-financés ont accumulé des retards en personnel, en formation et en équipement depuis la suppression du service militaire en 1997. De plus, les entreprises sont réticentes à voir partir leurs salariés pour des périodes de réserve. Cependant, cette création correspond aux attentes de l'opinion et permet au Président de la République de « *se poser en garant de l'unité nationale face à la menace terroriste* »

LCL(RC) Jacques BAUDET